

# TAXE D'APPRENTISSAGE

# 2024

université  
PARIS-SACLAY

FACULTÉ DE  
PHARMACIE

Investissez avec nous dans la formation  
des **pharmacien**s de demain !

## Participez à nos projets !

Chaque année, les recettes de la taxe d'apprentissage sont intégralement investies dans des projets au service de la formation de nos étudiants :

- Achat de **matériel digital** (tablettes, PC)
- Achat de **matériel scientifique** de qualité
- **Aménagement de salles pédagogiques spécialisées** : laboratoire de langues, salles de travaux pratiques
- Développement d'un **corps professoral renommé** et interventions de professionnels associés
- Mise en place **d'exercices pédagogiques « grandeur nature »** (créations fictives d'entreprises et de projets pharmaceutiques innovants...)

Nous verser votre  
Taxe d'Apprentissage c'est :

- ▶ Améliorer le cursus pédagogique de vos futurs collaborateurs
- ▶ Soutenir les formations professionnalisaantes
- ▶ Faire partie d'un réseau d'acteurs de l'innovation dans le domaine pharmaceutique



**300**

Pharmacien diplômés chaque année



**22**

Parcours de master dont 9 en apprentissage



**3000**

Étudiants

Plus d'information :



# COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

## 1. DÉCLARATION DE VOTRE SOLDE

Saisissez votre déclaration sociale nominative et déclarez votre solde de la Taxe d'Apprentissage au titre de la Masse Salariale 2023 dès le 27 mai 2024.

## 2. CONNECTION À LA PLATEFORME SOLTÉA

Désignez la Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay ou une de ses formations référencées avant le **4 OCTOBRE 2024** sur la plateforme **SOLTÉA** : [www.soltea.gouv.fr](http://www.soltea.gouv.fr)

**Affectez votre Taxe d'Apprentissage avec le code UAI de la Faculté de Pharmacie :**  
**0912 472T**

## 3. DITES-NOUS QUE VOUS NOUS SOUTENEZ !

Envoyez le formulaire d'intention de versement ci-joint à la Faculté ou remplissez-le en ligne : [www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/faculte/taxe-dapprentissage](http://www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/faculte/taxe-dapprentissage)

Pour nous soutenir, la déclaration sur la plateforme SOLTÉA est obligatoire.

**CONTACT**

Léa REMAUD, *Responsable du service communication de la Faculté de Pharmacie*  
Mail : [communication.pharmacie@universite-paris-saclay.fr](mailto:communication.pharmacie@universite-paris-saclay.fr)

## INFORMATIONS UTILES :

La Faculté est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage pour la catégorie B (Bac+3 au Doctorat)

**Établissement :** Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay  
17 avenue des Sciences - 91400 Orsay

**N°SIRET :** 130 026 024 000 54

**Code APE :** 8542 Z

**Code UAI de l'Université Paris-Saclay :** 0912 408 Y

Pour tout versement à destination de l'UFR Pharmacie, préciser également le code UAI de la Faculté : 0912 472T

**Bénéficiaire :** faire précéder de la mention « Diplôme de Docteur en Pharmacie » puis la formation ou l'enseignant d'attribution - RNCP 31417